

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2116^e SÉANCE : 25 FÉVRIER 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2116)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. [Lettre, en date du 22 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/13111)]	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2116e SÉANCE

Tenue à New York le dimanche 25 février 1979, à 15 h 30.

Président: M. Abdalla Yaccoub BISHARA (Koweït).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2116)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. [Lettre, en date du 22 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/13111).]

La séance est ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. [Lettre, en date du 22 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/13111)]

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux 2114e et 2115e séances, j'invite les représentants de l'Australie, de la Bulgarie, du Canada, de Cuba, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Kampuchea démocratique, de la Malaisie, de la Mongolie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de Singapour, de la Thaïlande et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Anderson (Australie), M. Kostov (Bulgarie), M. Barton (Canada), M. Roa Kouri (Cuba), M. Hollai (Hongrie), M. Jaipal (Inde), M. Anwar Sani (Indonésie), M. Abe (Japon), M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique), Tan Sri Zaiton Ibrahim (Malai-

sie), M. Dashtseren (Mongolie), M. Francis (Nouvelle-Zélande), M. Yango (Philippines), M. Jaroszek (Pologne), M. Florin (République démocratique allemande), M. Koh (Singapour), M. Guna-Kasem (Thaïlande) et M. Ha Van Lau (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Pakistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant du Pakistan à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Naik (Pakistan) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je voudrais vous adresser, monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, mes sincères remerciements pour l'occasion qui m'est offerte de prendre part aux délibérations du Conseil. Je voudrais aussi vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Je suis certain que les travaux du Conseil tireront grand avantage de votre sage direction et de votre vaste expérience. Peut-être serait-il plus approprié de féliciter le Conseil de vous voir guider ses travaux à un moment où de graves problèmes se posent à lui.

5. Ma délégation est heureuse de constater que le Conseil a décidé, conformément à ses responsabilités, de se réunir pour examiner la situation en Indochine, qui compromet manifestement la paix et la sécurité non seulement dans la région mais dans le monde entier. Ma délégation est d'avis qu'en raison de la grave évolution de la situation en Indochine le Conseil a le devoir d'envisager quelles mesures prendre pour désamorcer la menace à la paix et à la sécurité internationales.

6. L'Indonésie suit avec une vive préoccupation et appréhension les événements qui touchent les pays d'Indochine, événements qui risquent de mettre en jeu la paix et la sécurité non seulement de toute la région de l'Asie du Sud-Est mais du monde entier. L'évolution de ces derniers

jours a souligné de façon alarmante la nature dangereuse de la situation qui règne en Indochine depuis le début du mois dernier.

7. Ma délégation tient à préciser que l'Indonésie estime que l'intervention armée de tout pays dans les affaires d'un autre Etat ne peut d'aucune façon se justifier. Pour que la stabilité et la paix puissent être maintenues dans l'Asie du Sud-Est, l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les Etats de la région doivent être scrupuleusement respectées par tous, faute de quoi il ne saurait y avoir ni paix ni véritable croissance ou développement économique. Le combat actuel en Indochine témoigne des conséquences catastrophiques qui découlent du fait que l'on n'adhère pas scrupuleusement au principe du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats, quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur leurs idéologies ou leurs politiques internes. Ma délégation estime que les relations entre Etats doivent reposer sur le strict respect des principes acceptés du droit international tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration de Bandung, qui, entre autres, invitent tous les Etats à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale d'autrui.

8. L'Indonésie est non seulement vivement préoccupée par les conséquences que l'évolution récente de la situation en Indochine peut avoir pour les pays de l'Asie du Sud-Est, mais elle est également inquiète de l'occasion qui risque d'être ainsi donnée à des puissances de l'extérieur de s'ingérer dans les affaires intérieures de ces Etats. Nous redoutons particulièrement que des puissances extérieures utilisent le conflit armé en Indochine pour servir leurs propres fins, ce qui peut ne pas être dans l'intérêt des pays de la région.

9. Dans mon intervention devant le Conseil le mois dernier [2111e séance], j'ai parlé de la conception qu'avait l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Les récents événements d'Indochine soulignent clairement la justesse et le besoin urgent de mettre en pratique cette conception tendant à empêcher que l'Asie du Sud-Est ne soit entraînée dans un affrontement entre grandes puissances du fait de leur rivalité.

10. Face à la perspective d'un élargissement du conflit en Indochine, qui risque d'engloutir non seulement la région de l'Asie du Sud-Est mais le monde entier, il est impératif de trouver les moyens de faire cesser les hostilités et de régler les questions qui se posent de manière pacifique. A cet égard, je voudrais appeler l'attention sur la déclaration qu'a faite M. Mochtar Kusumaatmadja, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, en sa qualité de président du Comité permanent de l'Association, sur les récents événements d'Indochine [S/13106]. Dans cette déclaration, le Ministre des affaires étrangères indonésien, au nom des pays de l'Association, adressait un appel urgent aux parties au conflit pour qu'elles cessent toutes hostilités et demandait instamment à toutes les forces étrangères de se retirer de toutes les zones de conflit en Indochine. Les pays de l'Association adressaient en outre un appel aux puissances en dehors de la région pour qu'elles fassent preuve de la

plus grande modération et s'abstiennent de tous actes qui pourraient conduire à une nouvelle escalade et à un nouvel élargissement du conflit.

11. Je voudrais adresser les remerciements de ma délégation au représentant du Royaume-Uni, qui a vu dans la déclaration de l'Association la base éventuelle d'un projet de résolution. Les délégations de l'Association seraient heureuses que le Conseil se serve de leur déclaration à cette fin et, à cet égard, nous serons heureux d'offrir notre coopération si le Conseil le désire. Ma délégation tient également à remercier le représentant de l'Australie, qui a bien voulu appuyer la déclaration de l'Association.

12. L'objet de nos délibérations, de l'avis de ma délégation, ne doit pas être d'essayer de rejeter la faute sur l'une quelconque des parties, ce qui ne pourrait que provoquer des récriminations et rendre la recherche d'une solution plus difficile. Nos efforts doivent plutôt tendre à empêcher que le conflit armé en Indochine ne se transforme en une conflagration plus vaste qui risquerait de déboucher sur une guerre globale. Nous sommes heureux que le Conseil ait décidé d'examiner la situation en Indochine, qui constitue manifestement une grave menace pour la paix et la sécurité. Mais il est évident pour tous que la discussion ne suffit pas. Ma délégation espère sincèrement que le Conseil pourra arrêter d'un commun accord les mesures appropriées capables d'aboutir efficacement à la cessation des hostilités et au rétablissement de conditions pacifiques dans les pays d'Indochine, conformément à la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui a confiée la Charte dans son Article 24. A cet égard, ma délégation exprime sa profonde reconnaissance au Secrétaire général, qui a offert ses bons offices dans la recherche d'une solution pacifique. Nous prions instamment le Conseil et les parties intéressées de saisir cette offre du Secrétaire général.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

14. Tan Sri ZAITON Ibrahim (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*]: Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, au nom de ma délégation, de vous féliciter très chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes heureux de voir les travaux du Conseil confiés à votre direction sage et habile, et nous sommes certains que vous saurez nous mener vers une conclusion fructueuse de nos travaux.

15. L'évolution des événements tragiques en Indochine au cours des deux derniers mois cause une profonde inquiétude en Malaisie. Il y a quelques semaines seulement, le Conseil s'est réuni pour examiner l'intervention armée au Kampuchea. La position de mon gouvernement lors de cet examen a été clairement exposée. Il est regrettable qu'il n'y ait eu, depuis ce moment-là, aucun retrait des troupes étrangères. Au contraire, les combats continuent sans relâche et avec une intensité accrue, ce qui affecte gravement la paix et la stabilité de la région de l'Asie du Sud-Est. La situation, au lieu de s'améliorer, a empiré avec

le conflit armé entre la Chine et le Viet Nam — conflit qui nous consterne et nous alarme. Point n'est besoin de souligner la gravité de cette évolution récente, surtout que — et c'est effrayant — la menace d'une participation de grandes puissances étrangères à la région plane sur nous.

16. Le Gouvernement malaisien a toujours dit qu'il rejetait tout recours à la menace ou à l'emploi de la force pour régler des différends, de même que toute ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays. De tels actes sont contraires aux principes de la coexistence pacifique et violent la Charte des Nations Unies.

17. Une menace à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est, quelle qu'en soit la source, est chose qui nous préoccupe directement. Notre région a été le théâtre de luttes et de guerres prolongées. La paix est extrêmement précieuse pour nous tous. C'est uniquement dans un environnement stable et harmonieux que les Etats de la région pourront utilement coopérer dans l'intérêt d'une prospérité et d'un bien-être communs. Comme je l'ai dit dans mon intervention précédente devant le Conseil [2110e séance], la Malaisie reste fermement engagée envers les objectifs de coopération régionale et de l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Dans l'actuelle situation de conflit qui existe dans la région, notre angoisse est d'autant plus marquée que toutes les parties impliquées sont non seulement de bons amis de la Malaisie mais des voisins avec lesquels nous entretenons des relations des plus cordiales et amicales et avec lesquels nous espérons pouvoir partager l'expérience d'une coopération régionale dans l'intérêt de la prospérité et du bien-être de nos peuples.

18. Il est impératif que l'on agisse d'urgence pour ramener la paix et la stabilité dans la région. A cette fin, la Malaisie et les autres pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est — l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande et Singapour — ont lancé un appel conjoint aux parties au conflit pour qu'elles cessent toutes hostilités et ont demandé instamment que toutes les forces étrangères soient retirées de toutes les zones de conflit en Indochine — du Viet Nam aussi bien que du Kampuchea. Notre opinion nette et unie sur cette grave question est reflétée dans la déclaration du Président du Comité permanent de l'Association publiée à Bangkok le 20 février [S/13106]. Nous prions instamment et très sincèrement les parties au conflit de cesser de se blesser davantage et de porter leurs différends à la table de la conférence en vue d'un règlement pacifique et à l'amiable, dans un esprit de compréhension et de respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun.

19. L'éventualité d'une escalade et d'un élargissement du conflit impliquant des puissances étrangères à la région est un sujet de grave préoccupation pour ma délégation. Il faut éliminer toute possibilité d'une évolution aussi dangereuse et aussi effrayante. Nous espérons ardemment que toutes les puissances en dehors de la région feront preuve de la plus grande modération et nous les prions instamment de s'abstenir de tous actes qui pourraient conduire à une nouvelle escalade et à un nouvel élargissement du conflit actuel.

20. En conclusion, monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de dire combien nous avons apprécié l'occasion que vous et les autres membres du Conseil nous avez donnée de participer à ce débat crucial. Il est important que nous disions ce que nous pensons de ce grave problème. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra agir de façon positive pour endiguer cette tendance dangereuse vers une escalade plus marquée du conflit en lançant un appel pour la cessation immédiate des hostilités, le retrait total des troupes étrangères, la modération des parties au conflit tant au Kampuchea qu'au Viet Nam, la non-participation de puissances de l'extérieur et le début de négociations en vue de régler ces différends par des voies pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies. A ce propos, nous nous félicitons de l'offre de bons offices du Secrétaire général. Nous espérons sincèrement que cette offre sera acceptée par toutes les parties intéressées.

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

22. M. ABE (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous remercier, monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, remercier les membres du Conseil de sécurité de m'avoir permis de prendre la parole sur une question qui revêt indubitablement une importance vitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous avons déjà dit que nous étions très partisans de la convocation du Conseil [S/13112], nous nous sommes réjouis de la décision qu'il a prise de se réunir avant-hier.

23. Je voudrais aussi, monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous ceux qui sont ici en ce moment en disant que des délibérations aussi difficiles que celles qui sont en cours ne peuvent que bénéficier de la direction si capable d'un homme comme vous.

24. Lorsque le Conseil a examiné la question du Kampuchea en janvier dernier, la profonde inquiétude du Japon pour la paix et la stabilité en Asie avait conduit ma délégation à exprimer tout particulièrement un très vif désir de voir toutes les troupes étrangères se retirer immédiatement et totalement du territoire kampuchéen. Le Japon avait aussi adressé un ferme appel à tous les pays intéressés pour qu'ils fassent preuve de la plus grande modération face à la situation de façon qu'elle ne se détériore pas davantage. De nombreux autres pays, tant parmi ceux qui sont membres du Conseil que parmi ceux qui ne le sont pas, ont exprimé des vues analogues.

25. Cependant, la situation au Kampuchea ne s'améliore toujours pas et les combats continuent de faire rage. En outre, un conflit armé de grande envergure a éclaté depuis entre la Chine et le Viet Nam.

26. Le Japon regrette vivement la situation actuelle en Indochine et redoute également qu'une nouvelle aggravation de la situation n'ait des conséquences néfastes sur la paix et la stabilité de l'Asie ainsi que du monde. C'est pour cette raison que, le 22 février, nous avons exprimé le vif

désir de voir le Conseil de sécurité se réunir de toute urgence. Nous pensons qu'il serait très défavorable aux buts et aux objectifs des Nations Unies que le Conseil, auquel la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, reste inefficace face à une situation qui s'aggrave.

27. M. Sonoda, ministre des affaires étrangères du Japon, a fait, le 18 février, la déclaration suivante :

“Le Gouvernement japonais exprime son profond regret des événements récents le long de la frontière sino-vietnamienne. Il a adressé des appels réitérés aux Gouvernements de la Chine et du Viet Nam pour qu'ils règlent leurs problèmes par des voies pacifiques. Il a exprimé sa profonde préoccupation de voir la tension persistante dégénérer en un conflit militaire de grande envergure. Cependant, il continue d'espérer ardemment que la Chine et le Viet Nam finiront par régler leurs problèmes par des voies pacifiques et que la paix en Indochine pourra être rétablie dès que possible.”

28. Dans notre poursuite de la paix dans l'ensemble de la région de l'Indochine, nous avons demandé au Gouvernement vietnamien de contribuer à un règlement pacifique par une cessation immédiate des hostilités et par le retrait de toutes ses forces du territoire kampuchéen. Nous avons demandé au Gouvernement chinois de contribuer à un règlement pacifique par une cessation immédiate des hostilités et par le retrait de toutes ses forces du territoire vietnamien. Nous avons demandé au Gouvernement de l'Union soviétique de faire preuve de prudence et de retenue dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Asie. Je voudrais ajouter, à cet égard, que mon gouvernement soutient sans réserve la déclaration faite par le Président du Comité permanent de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est le 20 février [S/13106] invitant instamment toutes les parties au conflit en Indochine à cesser immédiatement toutes les hostilités et à retirer toutes les forces étrangères.

29. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser un appel à tous les pays intéressés pour qu'ils tiennent compte des deux considérations que je vais énoncer, et j'exprime aussi le vœu fervent de mon gouvernement que ces considérations trouvent leur place dans les mesures que le Conseil décidera finalement de prendre et qu'elles soient considérées comme des conditions minimales.

30. Premièrement, toutes les parties aux conflits doivent cesser immédiatement les hostilités, toutes les forces étrangères doivent être retirées de toutes les zones de conflit en Indochine et toutes les parties intéressées doivent immédiatement amorcer des pourparlers pour régler leurs conflits par des voies pacifiques, conformément aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, notamment ceux de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et du non-recours à la force. Deuxièmement, tous les pays en dehors de l'Indochine, notamment les grandes puissances, doivent faire preuve de la plus grande prudence et de la plus grande modération pour éviter que les conflits ne dégénèrent en une menace pour la paix du monde entier.

31. Je voudrais ajouter que mon gouvernement s'est félicité de tout cœur de l'offre si opportune de bons offices que le Secrétaire général a faite le 22 février. Nous souhaitons que les parties intéressées réfléchissent sérieusement à la possibilité de saisir cette offre.

32. Mon gouvernement est fermement convaincu que, vu la situation grave qui règne actuellement en Indochine, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle véritablement efficace dans la solution du problème et que le Conseil de sécurité fasse autant qu'il dépend de lui pour rétablir la paix et la sécurité dans la péninsule indochinoise. Je réitère le vœu ardent du Japon que les délibérations actuelles du Conseil aboutissent à des mesures appropriées du genre de celles que je viens d'indiquer pour que la paix et la sécurité puissent régner à nouveau dans toutes les zones de conflit le plus tôt possible.

33. Avant de conclure ma déclaration, je voudrais commenter l'observation suivante que le représentant d'un Etat Membre a faite au Conseil hier :

“Il est nécessaire de souligner le fait que les autorités de Pékin ont déclenché la guerre d'agression contre le Viet Nam après la signature du traité de paix sino-japonais, la normalisation des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et la Chine, et immédiatement après le retour de Teng Hsiao-ping des Etats-Unis et du Japon, où Teng a publiquement crié à la guerre contre le Viet Nam. Des informations ont d'ailleurs révélé que Washington et Tokyo avaient accordé leur consentement, sinon leur encouragement, à Pékin dans son agression contre le Viet Nam.” [2115e séance, par. 104.]

34. Je suis bien certain que l'immense majorité des Etats Membres savent pertinemment que cette remarque est purement et simplement contraire aux faits pour ce qui est de mon pays. Cependant, je saisis cette occasion pour faire connaître aux Membres, une fois encore, les faits pertinents.

35. En premier lieu, le Gouvernement japonais a conclu le Traité de paix et d'amitié avec la République populaire de Chine dans le but essentiel de favoriser les relations pacifiques et amicales entre le Japon et la Chine, contribuant ainsi à favoriser la paix en Asie et dans l'ensemble du monde. En second lieu, lorsque le Vice-Premier Ministre de la République populaire de Chine a visité le Japon en rentrant des Etats-Unis, le Premier Ministre du Japon, M. Ohira, après avoir exprimé le profond souci qu'inspirait au Japon la tension grandissante entre la Chine et le Viet Nam, lui a adressé un appel pour qu'il renouvelle ses efforts en vue d'une solution pacifique et pour qu'il fasse preuve de la plus grande prudence et de la plus grande modération dans la situation actuelle. A cette occasion, le même appel a été adressé au Ministre des affaires étrangères de Chine par le Ministre des affaires étrangères du Japon.

36. Ces faits sont déjà bien connus du public et rien n'a été caché; aussi j'espère qu'ils suffiront à dissiper toute interprétation erronée ou tout malentendu.

37. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le prochain orateur est le représentant de la Hongrie. Je

l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

38. M. HOLLAI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je souhaite vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de nous donner l'occasion de participer aux présents débats. Je suis heureux de vous voir, vous, représentant éminent d'un pays ami, au poste extrêmement important de président du Conseil et je suis certain que, sous votre direction, cet organe saura s'acquitter de sa tâche de la façon la plus efficace.

39. La délégation de la République populaire hongroise saisit l'occasion de cette série de réunions du Conseil pour parler d'une question qui trouble profondément la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde entier. La convocation du Conseil est en fait des plus opportune, puisque le Conseil doit examiner la situation dans cette partie du monde et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales.

40. L'attention du monde entier est rivée sur les événements qui se déroulent depuis plus d'une semaine et qui se poursuivent encore à l'heure actuelle dans la partie septentrionale de la République socialiste du Viet Nam, aux confins de la République populaire de Chine. C'est avec douleur et un sentiment de choc que mon pays a appris l'attaque à grande échelle du Viet Nam par les forces armées chinoises tout au long de la frontière sino-vietnamienne et leur pénétration en profondeur en territoire vietnamien. Dans une déclaration officielle publiée le 19 février [S/13102], le Gouvernement de la République populaire hongroise a manifesté sa profonde indignation face à l'agression chinoise, qui, cela va sans dire, viole toutes les normes du droit international et les règles généralement acceptées dans les relations internationales. Le fait que ce soit un membre permanent du Conseil de sécurité, ayant des responsabilités particulières en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui se livre à de tels actes et foule aux pieds la Charte des Nations Unies ne fait qu'aggraver la situation et rendre encore plus déplorable la conduite de ce pays. Une telle conduite révèle encore davantage les ambitions de grande puissance des dirigeants actuels de la Chine et pose de nouvelles questions troublantes à propos de l'orientation générale de la politique chinoise.

41. Ce sont surtout les pays de la région où se trouve la Chine, ainsi que le groupe d'Etats vers lesquels la République populaire de Chine effectue des avances constantes, qui devraient réfléchir à la signification réelle et aux incidences possibles de ce comportement de la part d'un vaste pays qui prétend être le défenseur et le protecteur des pays petits et faibles du monde face à ce qu'il appelle les entreprises agressives et hégémoniques des superpuissances. Ce sont eux qui devraient réfléchir aux conséquences d'activités qui, d'une façon ou d'une autre, risquent de les lier à des ambitions qui sont contraires à leurs propres intérêts et aspirations nationaux et de les exposer, directement ou indirectement, à des menaces résultant d'actes irresponsables et perfides associés à des affirmations hypocrites et malhonnêtes.

42. Mais, outre ces pays, nous devrions tous — que nous soyons près ou éloignés du théâtre des actes chinois — nous inquiéter, car dans le monde d'aujourd'hui les risques de prolifération sont certains et les événements peuvent avoir des conséquences imprévisibles.

43. Il est significatif que les activités agressives entreprises par les dirigeants actuels de la Chine aient rencontré la désapprobation et la condamnation générales. Aucun pays au monde — je répète : aucun pays au monde — n'a pris parti pour la Chine. Les Chinois eux-mêmes ont été privés de renseignements véridiques et ont été maintenus dans l'ignorance par leurs dirigeants au sujet de l'attaque perpétrée contre le Viet Nam. Nous avons vu dans les journaux d'aujourd'hui que, maintenant seulement, les Chinois apprenaient quelque chose. Les activités agressives de la Chine sont en contradiction flagrante avec la tendance générale de la vie internationale et avec les efforts en vue d'assurer la coexistence pacifique et de consolider la détente internationale.

44. Compte tenu de ces événements, nous ne pouvons nous empêcher de penser aux récentes visites faites par les dirigeants chinois dans divers pays, au cours desquelles ils ont proféré des menaces ouvertes et non déguisées contre le Viet Nam — menaces qui ont reçu une grande publicité dans la presse internationale — en parlant de la nécessité de "donner une leçon sanglante" à ce pays. On peut se demander qui a autorisé la Chine à jouer le rôle de gendarme international et à récompenser ou punir selon son propre jugement et ses conceptions personnelles. Nous pensons que, dans des situations semblables, les gouvernements devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apporter une contribution positive au maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour dissuader les belligérants en puissance de déclencher des conflits armés.

45. A ce propos, il convient de souligner combien il est important — en fait, à notre avis, vital — que se développent les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Il est tout à fait évident que la garantie de conditions de paix et de sécurité dans le monde dépend en grande partie de l'évolution de relations de concurrence aussi bien que de coopération entre ces deux Etats. Nous devons tous tenir compte de cette réalité d'aujourd'hui. Nous sommes fermement convaincus que ces deux aspects des relations de ces pays ne devraient nullement les empêcher d'œuvrer ensemble à un avenir pacifique sur cette planète. Ni l'un ni l'autre ne peut oublier qu'il lui faut la compréhension et la coopération de l'autre pour faire face aux défis qui mettent en danger la paix régionale et internationale. Nous, les Hongrois, nous sommes engagés à faire de notre mieux et à utiliser toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour contribuer à l'amélioration et à l'élargissement de ces relations, de même que des relations entre tous les membres de la communauté internationale.

46. Mon pays et son peuple tiennent à exprimer leur profonde solidarité avec le Gouvernement et le peuple du Viet Nam et à les assurer de leur plein appui face à cette agression inqualifiable de la Chine. Des sentiments de fraternité et de camaraderie envers le Viet Nam et une volonté de l'aider sont profondément ancrés dans l'opinion

publique hongroise. Ces sentiments se sont traduits par la façon dont la société hongroise a réagi, à l'échelle nationale, à la nouvelle de l'attaque armée du Viet Nam par les Chinois. Comme par le passé, nous continuerons d'être aux côtés du peuple vietnamien dans la lutte qu'il mène pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de sa patrie. Nous demandons fermement à la République populaire de Chine de mettre fin sans condition à son agression et de retirer ses forces sans délai du territoire vietnamien. La Chine doit porter l'entière responsabilité de toutes les conséquences de son incursion flagrante en territoire vietnamien. Ce n'est qu'avec l'arrêt immédiat de cette invasion et sa condamnation inconditionnelle par la communauté internationale que l'on pourra rétablir la paix dans cette région du monde qui a tant souffert et espérer entreprendre l'œuvre pacifique si nécessaire à l'avènement dans la région de pays stables, prospères et épris de paix.

47. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

48. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité pour ce mois et d'exprimer ma conviction que, sous votre direction compétente, la discussion des questions fort complexes dont nous sommes saisis sera couronnée de succès.

49. Je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir donné l'occasion d'exposer le point de vue du Gouvernement de la République démocratique allemande.

50. C'est avec une profonde indignation que le peuple de la République démocratique allemande a appris la nouvelle de l'attaque armée monstrueuse de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam. Au nom du peuple de la République démocratique allemande, le Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne, le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres de la République ont protesté énergiquement contre cet acte d'agression de la Chine. Nous avons d'ailleurs été les témoins d'une réaction analogue dans l'ensemble du monde. Il n'aurait pu en être autrement.

51. Le 17 février, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, a commencé une agression armée non provoquée — et préparée de longue main — contre un Etat Membre de l'Organisation. L'agresseur lui-même, d'ailleurs, confirme qu'il a violé les frontières de la République socialiste du Viet Nam, Etat souverain. En fait, il ne conteste pas qu'il occupe le territoire vietnamien. La déclaration du représentant de la Chine au Conseil montre que Pékin entend poursuivre son agression. Les dirigeants de Pékin, pour justifier leur agression, s'efforcent de tromper l'opinion publique mondiale en répandant le bruit que la République socialiste du Viet Nam aurait attaqué cet immense pays qu'est la Chine, avec ses centaines de millions d'habitants. Il est évident cependant que cette guerre

perfide déclenchée contre le peuple vietnamien ne saurait se justifier.

52. Que les actes d'hostilité commis par la Chine contre la République socialiste du Viet Nam constituent une agression ne fait pas l'ombre d'un doute. La définition de l'agression adoptée par l'Organisation des Nations Unies montre clairement que les actes d'hostilité commis par les dirigeants de Pékin contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat vietnamien constituent une vraie agression.

53. Il n'est pas besoin d'aller chercher bien loin les buts et les raisons de cette agression. L'attaque sans précédent de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam est la continuation de la politique de chantage et de pression que poursuivent les dirigeants de Pékin depuis plusieurs années déjà à l'égard du Sud-Est asiatique en général et du Viet Nam en particulier. Ces dirigeants ont eu recours au harcèlement, à l'ingérence dans les affaires intérieures et à des activités clandestines pour détourner le Viet Nam de la voie qu'il a lui-même choisie et pour le soumettre à leurs propres ambitions d'hégémonie. Le territoire vietnamien a été conquis, un embargo économique a été organisé. Les Chinois qui vivent au Viet Nam ont été contraints en quelque sorte, au moyen de slogans chauvins, de se livrer à des activités subversives contre les autorités nationales du Viet Nam. Toutes ces activités se sont accompagnées de provocations armées sans cesse croissantes le long de la frontière sino-vietnamienne.

54. Le Vice-Premier Ministre de Chine, M. Teng Hsiao-ping, alors qu'il était en visite aux Etats-Unis, a déclaré à qui voulait l'entendre qu'il était temps de "donner une leçon" au Viet Nam. Cette déclaration en soi suffit à traduire la politique d'hégémonie poursuivie par la Chine et qui dénie aux autres Etats, notamment aux petits Etats, le droit de suivre leur propre voie indépendante. On y voit clairement un certain mépris à l'égard des petits Etats, un mépris qui caractérise la politique de chauvinisme de grande puissance.

55. En d'autres termes, depuis que les impérialistes et les colonialistes ont dû se retirer de l'Asie du Sud-Est, un nouveau gendarme a fait son apparition dans la région et brandit son bâton. Lorsque les gouvernements des pays voisins épris de paix ne se plient pas à tous ses caprices, des mesures sont prises pour leur "donner une leçon", ces mesures allant jusqu'au recours à la force militaire, aux bombes et aux grenades, dont les femmes et les enfants sont également victimes.

56. Si les Etats Membres de cette organisation, qui a été créée pour préserver la paix et la sécurité internationales dans le monde entier, tolèrent de telles pratiques dans les relations internationales, le danger d'une nouvelle guerre mondiale augmentera considérablement.

57. L'agresseur est un membre permanent du Conseil de sécurité. Comme nous le savons, les membres permanents du Conseil portent une responsabilité toute particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si un membre permanent du Conseil ose s'ériger à la fois en accusateur, en juge, en juré et en bourreau et se permet

d'attaquer à sa guise d'autres Etats, la cause de la paix mondiale se trouve gravement en péril. Nous devons pleinement réfléchir à cet état de choses dans nos délibérations.

58. L'attaque perfide de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam est particulièrement horrible pour une autre raison encore, à savoir que le peuple vietnamien est un peuple qui pendant des décennies a été obligé de lutter pour défendre sa liberté et son indépendance nationales, au prix de nombreux sacrifices et de nombreuses victimes. Les nombreuses blessures de la dernière guerre contre l'intervention étrangère à peine cicatrisées, la destruction provoquée par des années de guerre et les conséquences des catastrophes naturelles à peine réparées, voilà que ce peuple héroïque se trouve une fois de plus forcé de reprendre les armes pour défendre sa liberté, et cette fois-ci contre les héritiers des féodaux chinois.

59. Le peuple vietnamien n'a cessé de proclamer son désir de vivre dans la paix et la sécurité pour commencer une vie nouvelle. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a proposé plus d'une fois de discuter et de régler la question de ses relations avec la République populaire de Chine au cours de négociations. Mais la réponse du voisin du nord a toujours été négative. Maintenant nous savons pourquoi : les dirigeants de Pékin voulaient la capitulation pure et simple du Viet Nam devant leurs exigences de représentants chauvins d'une politique de grande puissance. Mais ils ne sauraient y compter, car leur agression contre la République populaire du Viet Nam est en train d'échouer.

60. Quant à la République démocratique allemande, ses représentants au niveau le plus élevé ont donné officiellement au peuple frère du Viet Nam l'assurance de la solidarité active de leur pays.

61. L'agression de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam est un crime contre la paix et la sécurité internationales. C'est un défi lancé à tous les peuples épris de paix. Le Conseil de sécurité doit condamner énergiquement cette agression et ses auteurs. Il doit exiger sa cessation immédiate et sans condition de même que le retrait inconditionnel des troupes chinoises du territoire de la République socialiste du Viet Nam. Il serait bon d'inviter tous les Etats Membres de l'Organisation à cesser toutes livraisons d'armes à la Chine et tout transfert de techniques qui pourraient servir à des fins militaires. Il serait juste d'exiger que l'agresseur indemnise intégralement la République socialiste du Viet Nam pour les pertes matérielles qu'elle a subies.

62. Les déclarations qui mettent sur le même pied les deux parties – l'agresseur et sa victime – et qui leur font part des mêmes exigences obscurcissent la réalité dans le seul intérêt de l'agresseur. A l'heure qu'il est, il faut repousser énergiquement l'agression chinoise. On ne peut laisser libre cours aux louvoisements qui tendent à induire l'opinion en erreur. Nous pensons aux tentatives faites pour mêler deux problèmes totalement et radicalement différents, conformément à un complot impérialiste. En ce qui concerne le Kampuchea, chacun sait qu'après sa libération il a établi un régime qui, sur ordre de Pékin, a réalisé une

espèce de "révolution culturelle à la chinoise" et que le peuple en a été condamné à l'extermination. Je me permettrai d'ailleurs de rappeler que Sihanouk lui-même, parlant à la presse internationale, a évoqué les crimes commis par le régime de Pol Pot, un régime qui, toujours sur ordre de la Chine, a violé la frontière du Viet Nam, a repoussé toute idée de négociation et a provoqué un conflit armé le long de la frontière. Un mouvement populaire de rébellion s'est levé, si bien qu'en quelques jours le régime antipopulaire de Pol Pot a été renversé et que de nouveaux organes d'Etat ont été mis en place qui ont proclamé la République populaire du Kampuchea et mis en œuvre des programmes démocratiques et pacifiques de développement d'orientation socialiste. On pouvait donc parler d'une situation nouvelle riche de promesses pour la paix et la stabilité de cette région de l'Indochine. Au moment où les perspectives d'un développement pacifique semblaient particulièrement prometteuses, les dirigeants de Pékin ont décidé de lancer leur agression contre le Viet Nam, car cette évolution au Kampuchea faisait échec à leurs desseins hégémoniques et à leur politique consistant à semer la discorde entre les peuples d'Indochine et à provoquer des conflits internationaux.

63. Cette agression a ainsi démasqué d'un coup la politique suivie par la direction chinoise actuelle. Nous avons déjà d'ailleurs constaté plus d'une fois que la politique de M. Teng Hsiao-ping tendait à la guerre. Son entourage et lui-même ont prouvé à l'évidence que le danger pour la paix et la sécurité des peuples vient de Pékin.

64. Certains hommes politiques impérialistes pensent peut-être que l'agression de la Chine hégémoniste contre la République socialiste du Viet Nam pourrait servir les intérêts de classe de l'impérialisme. C'est ainsi que certains milieux impérialistes se sont empressés de mettre un frein à leurs activités économiques avec le Viet Nam tout en augmentant leurs fournitures militaires à l'agresseur chinois. Il est symptomatique que quatre pays membres de l'OTAN aient imposé la présente réunion du Conseil de sécurité, imposant du même coup un ordre du jour fumeux, manifestement pour permettre à l'agresseur de profiter de cette éminente tribune pour essayer de détourner l'attention de son écœurante agression.

65. L'agression chinoise, c'est certain, va contre l'intérêt des peuples – vietnamien, chinois ou autre. Les hommes politiques de bon sens du monde impérialiste ne pourront oublier, en méditant un jour les événements actuels, cette période de l'histoire où la politique de guerre contre un Etat socialiste se sera révélée fatale pour les pays capitalistes aussi.

66. Pour les Etats non alignés, l'agression de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam pourrait constituer un sérieux avertissement. Sous sa direction actuelle, la Chine n'est pas un pays en développement favorable à la paix, à la sécurité internationale et à un nouvel ordre de justice dans le monde. Les buts qu'elle poursuit sont contraires aux principes consacrés dans les documents du mouvement des non-alignés.

67. Le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, a déclaré, dans un discours prononcé le 17 février dernier à Luanda, capitale de la République populaire d'Angola :

“La honteuse agression chinoise est une nouvelle preuve que la direction de Pékin, dans sa politique hostile à l'égard de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, poursuit des objectifs qui coïncident en tous points avec ceux des forces impérialistes les plus agressives. Après l'appui de Pékin à la collusion de Camp David, après ses demandes renouvelées en vue d'obtenir de l'OTAN des armements, après les discours incendiaires de Teng Hsiao-ping aux Etats-Unis contre l'Union soviétique, après la lâche attaque de la Chine contre le peuple vietnamien, l'agresseur doit être stoppé par tous les moyens.”

68. La responsabilité de l'agression contre le Viet Nam et de ses conséquences incombe entièrement à la Chine et à ses dirigeants actuels. La délégation de la République démocratique allemande comprend pleinement la déclaration de nos amis vietnamiens sur les négociations. Elle estime que tout doit être fait pour mettre un terme à l'agression chinoise contre le Viet Nam et pour obtenir le retrait des troupes chinoises du territoire vietnamien; tout doit être fait aussi pour que la République populaire de Chine respecte rigoureusement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République socialiste du Viet Nam.

69. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de Singapour. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

70. M. KOH (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, de même que votre prédécesseur immédiat, l'ambassadeur Mills de la Jamaïque, votre réputation auprès de vos collègues est celle d'un diplomate extrêmement compétent, habile et chevronné. Nous sommes donc certains que vous saurez donner au Conseil la direction sage et courageuse dont il a si clairement besoin pendant ce mois de février si difficile.

71. La paix, la sécurité et la stabilité de la région de l'Asie du Sud-Est, voire du monde, sont menacées par les conflits armés entre le Kampuchea démocratique et le Viet Nam et entre la Chine et le Viet Nam. Ces deux guerres ont déjà semé la mort et la destruction et apporté des souffrances indicibles aux populations des pays en cause. Si elles ne sont pas arrêtées, non seulement ces guerres s'intensifieront mais elles risquent d'impliquer d'autres puissances dans les conflits. C'est pour ces raisons que mon gouvernement a appuyé les efforts en vue de convoquer d'urgence une réunion du Conseil.

72. Il y a deux conflits armés qui se déroulent simultanément. Le premier se déroule sur le territoire du Kampuchea démocratique entre les forces vietnamiennes et les forces loyales au Gouvernement du Kampuchea démocratique.

Le second est le conflit armé qui se déroule sur le territoire du Viet Nam entre les forces chinoises et vietnamiennes. A notre avis, les deux conflits sont liés. Le conflit entre la Chine et le Viet Nam est, du moins en partie, la conséquence de l'intervention armée du Viet Nam au Kampuchea démocratique et de son occupation de ce pays.

73. Je voudrais tout d'abord vous exposer les principes qui dictent notre attitude. Premièrement, je rappelle que tous les Etats Membres sont dans l'obligation de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force dans leurs relations internationales. Deuxièmement, ils ont l'obligation de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Troisièmement, ils sont tenus de respecter le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Les guerres au Kampuchea et au Viet Nam ont eu lieu parce que les parties intéressées ont violé certains ou l'ensemble de ces principes.

74. Je voudrais d'abord parler du conflit armé qui a lieu dans la partie septentrionale du Viet Nam entre les forces chinoises et vietnamiennes. Ce conflit a commencé le 17 février 1979. Dans une déclaration publiée le jour même par l'agence de presse Xinhua [S/13094], le Gouvernement chinois a expliqué que son opération militaire contre le Viet Nam était une contre-attaque répondant à de nombreux incidents de provocation armée et au fait que des habitants chinois et des gardes-frontière chinois avaient été tués par les Vietnamiens. Le Gouvernement chinois a déclaré qu'il ne voulait pas un seul pouce de territoire vietnamien et qu'après cette contre-attaque les forces chinoises se retireraient sur le côté chinois de la frontière. Dans son message du 17 février [S/13095] adressé au Président du Conseil de sécurité, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, M. Nguyen Duy Trinh, a accusé les Chinois de mener une guerre d'agression contre le Viet Nam.

75. Il est difficile de vérifier la vérité des allégations et contre-allégations de la Chine et du Viet Nam concernant différents incidents le long de leur frontière. Mais, quelle que soit la vérité et quels que soient les mérites de cette affaire, cela ne justifie pas, de l'avis de mon gouvernement, l'action du Gouvernement de la République populaire de Chine, qui a lancé une attaque militaire contre le Viet Nam. Si les Vietnamiens ont perpétré des incursions frontalières et tué des gardes-frontière et des civils chinois, comme le prétend la Chine, celle-ci aurait dû porter sa plainte devant le Conseil de sécurité. Elle ne peut s'arroger le droit de se faire justice elle-même. Si des pays, surtout les grands pays puissants sur le plan militaire, entendent administrer eux-mêmes la justice et punir d'autres nations, le monde ne sera alors plus un endroit sûr pour les petits pays faibles sur le plan militaire. Pour ces raisons, nous ne pouvons appuyer l'action chinoise, qui viole les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Conformément à la déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en date du 20 février [S/13106], nous demandons l'arrêt immédiat des hostilités. Nous lançons un appel à la Chine pour qu'elle retire ses forces du territoire du Viet Nam. Nous lançons un appel aux Gouvernements de la Chine et du Viet Nam pour qu'ils entament des négociations afin de régler leurs différends par la voie pacifique.

A cet égard, nous nous félicitons de l'offre de bons offices que le Secrétaire général a faite à ces deux gouvernements. Enfin, nous en appelons aux puissances en dehors de la région pour qu'elles fassent preuve de modération et évitent une escalade du conflit.

76. Je voudrais maintenant examiner la situation au Kampuchea démocratique. Lorsque je suis intervenu au Conseil le 13 janvier [2110e séance], j'ai dit que, selon des preuves irréfutables, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam avait envoyé ses forces armées à travers une frontière internationale au Kampuchea démocratique et était intervenu dans les affaires intérieures de ce pays. J'ai déploré l'intervention armée du Viet Nam dans les affaires intérieures du Kampuchea démocratique, qui violait sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale. J'ai prié instamment le Conseil de réaffirmer le droit souverain du peuple du Kampuchea démocratique de décider lui-même de son avenir, à l'abri de l'ingérence de puissances extérieures. J'ai également prié le Conseil de demander le retrait immédiat et total des forces vietnamiennes du territoire du Kampuchea démocratique.

77. Plus d'un mois s'est écoulé depuis que j'ai pris la parole devant le Conseil. La situation s'est-elle améliorée ? Le Viet Nam a-t-il retiré ou a-t-il commencé à retirer ses forces du Kampuchea démocratique ? La réponse aux deux questions est malheureusement négative. Le Viet Nam n'a pas retiré ses forces armées du Kampuchea démocratique. Au contraire, tout semble indiquer qu'il a introduit des troupes supplémentaires au Kampuchea démocratique. Les hostilités entre les forces du Viet Nam et du Kampuchea démocratique se poursuivent dans différentes parties du pays. En outre, le Gouvernement vietnamien a conclu, le 18 février, un traité de paix, d'amitié et de coopération [S/13101] avec le gouvernement de la prétendue République populaire du Kampuchea. Cela montre que le Viet Nam a l'intention de perpétuer son occupation du Kampuchea et se sert de ce traité comme moyen de légitimer sa présence militaire là-bas. On ne peut donc qu'en conclure que le Kampuchea démocratique reste un pays occupé par l'armée vietnamienne et que le prétendu gouvernement de la République populaire du Kampuchea ayant à sa tête Heng Samrin est un gouvernement que les Vietnamiens ont imposé au peuple du Kampuchea démocratique.

78. Le problème au Kampuchea démocratique est très clair : le Viet Nam n'a pas le droit d'envoyer ses forces armées au Kampuchea démocratique et d'imposer un régime à ce pays. Le Conseil de sécurité doit donc renouveler sa demande de retrait des forces vietnamiennes du Kampuchea démocratique. Que le peuple de ce pays choisisse lui-même son gouvernement ! Que le Kampuchea recouvre sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale ! Qu'il vive en paix et dans l'amitié avec tous ses voisins ! Si ces objectifs peuvent être atteints en convoquant une nouvelle conférence internationale sur le Kampuchea, mon gouvernement appuiera une initiative dans ce sens.

79. La paix, la sécurité et la stabilité de la région de l'Asie du Sud-Est sont menacées par l'intensification de la rivalité entre deux des grandes puissances. Cette rivalité a attisé les flammes de la guerre tant au Kampuchea qu'au Viet Nam.

A moins qu'elle ne soit enrayée, la guerre pourrait s'étendre à d'autres régions. Nous, qui vivons dans la région de l'Asie du Sud-Est, devons résister à ce danger. Nous ne devons pas permettre que l'on fasse de nous des pions dans la rivalité entre grandes puissances. Nous devons apprendre à vivre les uns avec les autres dans la paix et l'amitié. Si nous avons des divergences, réglons-les par des moyens pacifiques et non en recourant à la force. Faisons ensemble de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de liberté et de neutralité.

80. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant des Philippines. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

81. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Etant donné vos dons diplomatiques bien connus et votre expérience des travaux du Conseil, je n'hésite pas à dire que nous pouvons tous attendre des délibérations du Conseil un résultat positif. Et je suis heureux de cette occasion qui m'est donnée de rappeler ici le récent accord intervenu entre nos deux pays pour établir des relations diplomatiques à l'échelon des ambassadeurs.

82. Je tiens également à féliciter l'ambassadeur Donald Mills de la Jamaïque de la manière admirable dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier, au cours duquel ma délégation a pu apporter une modeste contribution.

83. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je voudrais exprimer les sincères remerciements de ma délégation à tous les membres du Conseil, qui nous ont permis de prendre part aux délibérations actuelles.

84. A peine cinq semaines se sont écoulées, et le Conseil se retrouve aux prises avec la situation tendue du Sud-Est asiatique. Comme auparavant, nous nous retrouvons rassemblés pour réfléchir à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région. Les Philippines, comme l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande, ainsi que d'autres pays de la région, ne peuvent se défendre d'une vive inquiétude face au tour qu'ont pris récemment les événements dans notre partie du monde. Lorsque nous avons pris la parole au Conseil à la mi-janvier [2111e séance], nous avons appelé l'attention sur l'intervention armée d'un Etat contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea. Nous avons exprimé à cette occasion la ferme conviction que la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats était le fondement du droit international et la raison d'être même de la Charte des Nations Unies et que les différends devaient être réglés conformément à la Charte par des voies pacifiques. Nous avons aussi lancé un fervent appel au retour à un débat rationnel entre nations, en particulier à un retour aux principes de la coexistence pacifique, qui sont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans la solution des conflits et, par-dessus tout, le respect mutuel, l'égalité et la compréhension entre nations. Aujourd'hui, nous sommes tout aussi fermement convaincus que les principes que nous venons de citer doivent toujours guider les délibérations du Conseil.

85. La situation actuelle en Indochine est un sujet de profonde inquiétude non seulement pour l'Asie du Sud-Est mais pour d'autres parties du monde. Très préoccupée, ma délégation appuie donc pleinement la déclaration publiée à Bangkok le 20 février par le Président en exercice du Comité permanent de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie [S/13106]. Dans cette déclaration, les pays de l'Association disent leur grande inquiétude et leur vive anxiété en constatant que la situation dans leur région s'est gravement détériorée. De l'avis de ma délégation, cette situation a empiré au point de devenir très dangereuse. Etant donné les circonstances, les pays de l'Association, qui cherchent à créer une zone de paix, de liberté et de neutralité dans leur région, ne peuvent que réaffirmer leur ferme attachement aux principes de la coexistence pacifique, à la Charte des Nations Unies et aux principes reconnus du droit international. Afin d'éviter toute nouvelle atteinte à la paix et à la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est, ils adressent un appel urgent aux parties aux conflits pour qu'elles cessent toutes hostilités, et ils demandent instamment que toutes les forces étrangères se retirent de toutes les zones de conflit. En outre, ils lancent un appel pressant aux puissances en dehors de la région pour qu'elles fassent preuve de la plus grande modération et s'abstiennent de tous actes qui pourraient conduire non seulement à une nouvelle escalade mais aussi à un nouvel élargissement des conflits.

86. Nous nous félicitons des délibérations actuelles du Conseil de sécurité sur la situation en Asie du Sud-Est. Si le Conseil ne s'était pas réuni, son image de gardien de la paix et de la sécurité internationales risquait de s'en trouver sensiblement ternie. Mais, ayant décidé de se réunir, le Conseil peut maintenant montrer au monde qu'il est conscient de la grave responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte. Il faut cependant qu'il assume rapidement et de façon très réfléchie sa responsabilité dans la situation actuelle afin de mettre un terme aux frictions toujours plus vives et aux tensions croissantes dans cette partie du monde. Ma délégation espère donc ardemment que le Conseil élaborera une résolution que les parties au conflit jugeront satisfaisante et qui pourra contribuer efficacement à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans les zones de conflit.

87. Ma délégation puise un encouragement dans l'offre de négocier faite par l'une des parties; nous espérons que les autres parties feront de même. L'offre de bons offices du Secrétaire général est aussi un pas sur la bonne voie.

88. Je dirai, pour conclure, que ma délégation reste prête à apporter son concours au Conseil dans ses efforts en vue de résoudre la crise actuelle afin que soient respectées l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de toutes les zones de conflit en Indochine.

89. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je remercie le représentant des Philippines des aimables

paroles qu'il m'a adressées. Je me félicite, moi aussi, de l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays.

90. L'orateur suivant est le représentant de la Thaïlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

91. M. GUNA-KASEM (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, comme les compatriotes d'Asie qui m'ont précédé, je voudrais vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je suis certain que vos qualités de diplomate et votre longue expérience des Nations Unies vous permettront d'assurer le succès des travaux du Conseil sous votre direction. Je voudrais aussi saisir l'occasion de féliciter le Président sortant, l'ambassadeur Mills, pour l'excellent travail accompli le mois dernier. Je tiens également à vous remercier, ainsi que tous les membres du Conseil, pour nous avoir autorisés à prendre part à ce débat.

92. Conformément au ferme attachement de la Thaïlande aux principes de la coexistence pacifique et du règlement pacifique des différends internationaux conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes reconnus du droit international, ma délégation a pleinement appuyé les initiatives tendant à réunir le Conseil sans délai pour examiner les conflits croissants en Indochine et y trouver des solutions pacifiques.

93. Le fait que la violence a engendré la violence est à la fois tragique et alarmant. Il faut briser rapidement ce cercle vicieux, car autrement la violence et le conflit pourraient s'étendre encore et avoir des conséquences des plus graves pour nous tous.

94. Ma délégation a demandé à prendre part aux délibérations du Conseil pour la deuxième fois en cinq semaines parce que la question dont le Conseil est maintenant saisi présente un intérêt tout particulier pour la Thaïlande, pays qui, par rapport aux zones de conflit armé, est soit frontalier soit très proche. Il est également connu que mon pays a des relations cordiales et étroites avec tous les Etats en cause et qu'il a toujours maintenu la neutralité la plus stricte. Nous voudrions lancer une fois de plus un appel à tous les intéressés pour qu'ils s'abstiennent d'employer la force et règlent leurs différends par des moyens pacifiques.

95. Malheureusement, le Conseil n'a pu adopter à la mi-janvier de cette année le projet de résolution déposé par les sept membres non alignés [S/13027] demandant à toutes les forces étrangères engagées dans le conflit kampuchéen d'observer scrupuleusement un cessez-le-feu immédiat, de mettre un terme aux hostilités et de se retirer du pays. Depuis lors, des tensions et des frictions croissantes dans la région et autour de la région dans laquelle nous vivons ont provoqué une nouvelle escalade et un nouvel élargissement du conflit. Ces deux conflits constituent une grave menace pour la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est et dans le monde et préoccupent profondément mon gouvernement.

96. Nos partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est — l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et

Singapour — partagent entièrement cette préoccupation grave qui est la nôtre. En conséquence, l'Association a une fois de plus manifesté son unité et sa solidarité et a exprimé son opinion conjointe sur cette question dans une déclaration publiée le 20 février à Bangkok par le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie, en sa qualité de président en exercice du Comité permanent de l'Association [S/13106].

97. Pour éviter que la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est ne soient davantage troublées, ma délégation espère fermement que le Conseil saura trouver une solution sous forme de résolution qui : premièrement, affirmerait le respect complet de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les Etats impliqués; deuxièmement, prierait instamment les parties au conflit de cesser toutes les hostilités et de faire preuve du maximum de modération; troisièmement, demanderait le retrait total de toutes les forces étrangères de toutes les zones de conflit en Indochine; quatrièmement, lancerait un appel aux puissances en dehors de la région pour qu'elles fassent preuve de la plus grande modération et s'abstiennent de tout acte pouvant entraîner une nouvelle escalade et un nouvel élargissement du conflit actuel.

98. Ma délégation se félicite de l'offre de bons offices faite par le Secrétaire général et l'en remercie. Nous demandons instamment aux parties impliquées d'accepter cette offre opportune dans la recherche d'une solution pacifique.

99. La Thaïlande appuiera toutes mesures que le Conseil pourra juger appropriées pour mettre un terme à ces conflits armés et fournir aux parties impliquées les moyens de se dégager le plus rapidement possible conformément à l'appel du Conseil.

100. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant de la Bulgarie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

101. M. KOSTOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir donné à ma délégation la possibilité de prendre part aux délibérations du Conseil. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous adresser les félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février, alors que le Conseil est invité à discuter de questions de la plus haute importance et à prendre des décisions les concernant. En rendant hommage à votre grande habileté diplomatique, à votre prestige et à votre profonde expérience des Nations Unies, que tout le monde ici apprécie, je voudrais également dire toute la satisfaction que nous éprouvons à voir assumer la présidence de cet organe par le représentant d'un pays avec lequel la Bulgarie a toujours entretenu des relations amicales.

102. Voici neuf jours que nous assistons à une guerre d'agression persistante déclenchée par la Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, contre un Etat indépen-

dant et souverain, la République socialiste du Viet Nam. Une nouvelle conflagration s'est ainsi allumée, qui menace la paix et la sécurité du monde. De l'avis de ma délégation, c'est là la seule question qui, pour l'instant, mérite d'être examinée par le Conseil.

103. Du point de vue des faits, les choses sont extrêmement claires : le 17 février, les troupes chinoises ont franchi la frontière sino-vietnamienne et lancé une offensive massive, sans provocation, contre les forces frontalières de la République socialiste du Viet Nam, pénétrant profondément en territoire vietnamien, causant de grandes pertes en vies humaines et infligeant à la population des dégâts matériels importants. En engageant de plus en plus de troupes et d'armements dans le conflit, les Chinois ont ouvert les opérations militaires sur un vaste front.

104. Du point de vue politique et juridique, nous avons là un exemple classique d'agression armée directe et manifeste contre un pays voisin, dangereuse pour la paix non seulement dans la région de l'Asie du Sud-Est mais dans le monde entier. Par ces actes, la Chine a violé de manière flagrante la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du droit international. Ces actes engagent nettement la responsabilité politique, morale, internationale et juridique des dirigeants chinois.

105. Le peuple bulgare a appris la nouvelle de cette agression avec des sentiments de profonde indignation. Tout le pays est littéralement submergé par des rassemblements et des réunions spontanés de protestation au cours desquels la population condamne l'agression chinoise et exprime son soutien entier à la lutte juste et légitime du peuple vietnamien pour se défendre. L'Assemblée nationale, c'est-à-dire le Parlement bulgare, et toutes les organisations populaires et politiques ont publié des déclarations condamnant l'agression chinoise. Le Gouvernement bulgare a publié une déclaration qui a été distribuée sous la cote S/13110. Cette déclaration contient le passage suivant :

“En déclenchant leur guerre d'agression contre la République socialiste du Viet Nam, les dirigeants chinois ont prouvé qu'ils avaient fait de la Chine une force de frappe au service des milieux impérialistes les plus réactionnaires et une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales.

“Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a vivement condamné les actes d'agression téméraires de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam et s'est associé à l'opinion publique internationale qui réclame la cessation immédiate de l'offensive et le retrait de toutes les troupes chinoises du territoire vietnamien.

“Nous sommes intimement convaincus que, comme par le passé, lorsque le peuple vietnamien est parvenu à faire échec à l'intervention étrangère, cette fois encore sa juste lutte contre l'agression chinoise sera pleinement couronnée de succès. Une garantie en est le plein appui de l'Union soviétique, des autres pays socialistes et de toutes les forces progressistes et éprises de paix dans le monde.

“Nos frères vietnamiens peuvent compter sur la pleine solidarité fraternelle du peuple bulgare. Comme par le passé, le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie et le peuple bulgare tout entier appuient résolument la République socialiste du Viet Nam et le peuple vietnamien dans leur juste lutte contre l’agression chinoise, pour la défense de leur indépendance et de leur souveraineté et pour garantir la paix et la sécurité dans le Sud-Est asiatique et dans le monde entier.”

106. Dans la parfaite tradition des agresseurs et des conquérants, les dirigeants de Pékin cherchent maintenant à présenter leurs actes comme des mesures de défense des frontières chinoises, des mesures d’autodéfense légitime et même, si bizarre que cela puisse sembler, des actions dans l’intérêt du peuple vietnamien. Ils ont même l’impudence de dire qu’ils ont commencé la guerre parce qu’ils tiennent à l’amitié entre les peuples chinois et vietnamien. Des paroles aussi effrontées ont peut-être un certain effet sur une partie de la population chinoise, qui vit, en fait, sous une censure politique étroite, entièrement isolée du reste du monde. Toutefois, l’opinion publique mondiale et ceux qui connaissent un tant soit peu l’histoire ne s’y laissent pas prendre. Car en fait les actes des dirigeants chinois ne diffèrent en rien, dans le fond, des méthodes bien connues et discréditées utilisées par les agresseurs d’un passé lointain ou récent.

107. La vérité est ailleurs. L’agression chinoise est le fruit de longs préparatifs idéologiques, politiques et militaires. Même pour les profanes, il est tout à fait clair que les troupes chinoises suivent aujourd’hui les traces des mandarins chinois qui, pendant des siècles, ont opprimé le peuple vietnamien, utilisant jusqu’aux mêmes routes et itinéraires d’invasion.

108. Le chauvinisme et les ambitions agressives de grande puissance des anciens empereurs chinois ne sont pas leur seul legs aux dirigeants actuels de Pékin. Aujourd’hui, ils ont été absorbés par le maoïsme, prenant des proportions effarantes et servant de base à la politique étrangère maoïste de domination mondiale. Cette politique et ses conséquences constituent à l’heure actuelle une véritable menace pour la paix et la sécurité mondiales. Il est clair aujourd’hui que la libération du Viet Nam du Sud en 1975 et la réunification du pays ont porté un coup sérieux à la direction maoïste en Chine et constituent un obstacle à ses desseins expansionnistes au Sud-Est asiatique.

109. Aux appels lancés par le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam pour résoudre les questions litigieuses de façon pacifique, le Gouvernement chinois a répondu en renforçant constamment ses contingents le long de la frontière sino-vietnamienne et a choisi, en fin de compte, une voie lourde de danger tant pour la paix mondiale que pour le peuple chinois lui-même.

110. D’aucuns, par le passé, n’ont voulu voir dans la propagande militariste de Pékin qu’une simple propagande de courte durée. Mais, au fur et à mesure que les événements se déroulent, le monde comprend peu à peu qu’il s’agit de quelque chose de bien plus grave. Les slogans psychologiques dont est constamment accablée la population dans un esprit chauvin, le prétendu danger venant du

nord que l’on brandit, les prétentions territoriales totalement fausses sur presque tous les pays voisins s’accompagnent d’une militarisation frénétique et de préparatifs de guerre. Lors de la visite aux Etats-Unis de Teng Hsiao-ping, une large publicité a été donnée à la prétendue politique nouvelle des dirigeants chinois, notamment la campagne de modernisation, c’est-à-dire la poursuite de l’œuvre de développement économique interne afin d’améliorer le niveau de vie des populations des villes et de la campagne et de rétablir les droits de l’homme fondamentaux en élargissant la démocratie et en établissant un système judiciaire. Ce sont là des buts manifestement nobles, qui feraient honneur à toute administration ayant à cœur les intérêts de son peuple.

111. Mais, malheureusement, il est apparu très vite – bien plus vite que prévu – que cette nouvelle orientation n’était qu’un autre artifice dans le but de retenir l’intérêt de l’opinion publique mondiale et de prédisposer les milieux d’affaires occidentaux en faveur de la Chine, d’embellir l’image des dirigeants actuels de la Chine et de tromper les crédules quant aux intentions de la Chine. Car est-il encore possible de parler sérieusement de campagne de modernisation et de développement économique alors que, deux mois à peine après la proclamation de cette campagne, une guerre à grande échelle est menée contre un pays voisin, guerre dans laquelle l’agresseur engage la quasi-totalité de sa machine militaire ? Peut-on encore parler sérieusement de promotion des droits de l’homme alors que le peuple chinois est maintenu dans l’ignorance du fait même que les troupes chinoises mènent une guerre à grande échelle en territoire vietnamien ?

112. Les prétentions des dirigeants chinois quant à la portée limitée de leurs actes sont une preuve supplémentaire de l’écart monumental qui existe entre leurs paroles et leurs actes. Nous sommes les témoins directs de l’intensité des efforts qu’ils déploient ici, à l’Organisation des Nations Unies, pour répandre la version de la “nature limitée” de l’agression, efforts qui s’accompagnent de promesses d’arrêter cette agression. Il est bien clair maintenant que cette version de la “nature limitée” avait pour but de bercer les crédules et de donner du temps à l’agresseur pour se livrer à de nouveaux actes dans le territoire de la République socialiste du Viet Nam.

113. Au cours du débat actuel, nous avons entendu des déclarations par lesquelles on prétendait se qualifier de neutre, d’égal à égal, etc. Cependant, que signifie être neutre quand on mène une guerre ouverte et flagrante d’agression qui met à rude épreuve la paix mondiale ? Bizarre neutralité, en vérité, que celle qui en fait encourage l’agresseur ! Cela nous rappelle le parallèle historique de la politique bien connue du “complot de Munich”. Quand nous entendons certains, dans cette salle, nous parler avec le même degré d’inquiétude du recours à la force par le peuple du Kampuchea lui-même pour faire tomber le régime génocidaire du Kampuchea et de l’agression armée directe de la Chine contre le Viet Nam, nous ne pouvons que nous demander s’il s’agit de naïveté politique ou d’une tentative de tirer des avantages politiques à des fins égoïstes. Cette dernière explication est la plus probable.

114. On a déjà dit que les fauteurs de guerre chinois avaient qualifié leur action d'action punitive, de leçon sanglante. C'est ainsi qu'ils font revivre une pratique internationale que, jusqu'à hier, nous avions crue révolue à jamais. La nation chinoise elle-même sait, par amère expérience, ce qu'il en est. Plus d'une fois elle a reçu une leçon sanglante du colonialisme et de l'impérialisme dans le passé. Les dirigeants chinois ont maintenant pris le rôle des anciens oppresseurs étrangers du peuple chinois vis-à-vis du peuple vietnamien, tout en s'arrogeant le rôle de gendarmes du monde. Avec leur politique, ils continuent de plus belle à rechercher une guerre mondiale. Todor Zhivkov, premier secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare et président du Conseil d'Etat, déclarait récemment :

“Les dirigeants chinois non seulement ne se soucient pas de cacher leurs préparatifs de guerre mais en font une politique d'Etat. Cette politique est tout à fait contraire à la nature et aux intérêts du socialisme, aux intérêts du peuple chinois lui-même et de tous les peuples du monde.”

115. Il faut rappeler aux militaristes chinois que l'époque de la diplomatie de la canonnière et du gros bâton dans les relations entre Etats est révolue depuis longtemps. Il y a actuellement à l'œuvre dans le monde des forces capables de repousser l'agresseur et de préserver la paix.

116. Nous espérons que le souci de la paix l'emportera au Conseil de sécurité et que l'on prendra des mesures fondées sur le projet de résolution présenté par la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique [S/13117], auquel ma délégation adhère entièrement.

117. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

118. M. DASHTSEREN (Mongolie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier et remercier les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole et d'exposer la position de mon gouvernement sur la question dont le Conseil est saisi, à savoir l'agression de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

119. Il y a un mois, ma délégation a lancé l'avertissement suivant :

“[Le fait que] des forces chinoises et des armements sont massés à proximité de la frontière vietnamo-chinoise... représente une menace grave pour l'intégrité territoriale et l'indépendance du Viet Nam et pour la paix et la sécurité en Asie.” [211e séance, par 60.]

Nous sommes aujourd'hui les témoins d'une agression sauvage et rapace perpétrée par les forces de la grande puissance chauvine et expansionniste contre la République socialiste du Viet Nam, partie intégrante de la communauté socialiste, membre éminent du mouvement non aligné et Membre à part entière de notre organisation. Le grand peuple vietnamien, qui se relève à peine d'une guerre de 30 ans contre l'impérialisme et le néo-colonialisme, est une fois

de plus victime d'une guerre d'agression de grande envergure, déclenchée par les autorités de Pékin tout au long de la frontière sino-vietnamienne.

120. Comme l'indique la presse mondiale, le régime de Pékin est actuellement en train de poursuivre une opération massive contre le Viet Nam avec une armée de 200 000 hommes. Ce faisant, il sème la mort et la dévastation dans les rangs du peuple vietnamien innocent.

121. C'est avec une profonde colère et une forte indignation que le Gouvernement et le peuple mongols ont appris cet acte de guerre perfide et de grande envergure commis par les milieux dirigeants de Pékin contre le peuple vietnamien héroïque, avec lequel mon pays entretient de longue date des liens traditionnels d'amitié et de fraternité au sein de la communauté socialiste. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire mongole ont immédiatement condamné vigoureusement l'intervention perfide de la Chine contre le Viet Nam et ont exprimé à cet égard les plus vives protestations. Cette vague d'indignation de la part de notre peuple et sa condamnation du crime le plus récent commis par les autorités chinoises sont reflétées dans la déclaration de mon gouvernement distribuée sous la cote S/13100. Cette déclaration contient le passage suivant :

“Le peuple mongol et le Gouvernement de la République populaire mongole condamnent catégoriquement l'agression criminelle perpétrée par les milieux dirigeants de Pékin contre la République socialiste du Viet Nam et leur enjoignent de mettre immédiatement fin aux hostilités et de retirer sans délai leurs troupes de son territoire.”

122. Le camarade Batmunkh, président du Conseil des ministres de la République populaire mongole, a déclaré, lors d'une réunion populaire le 23 février, que, “en déclenchant une guerre contre la République socialiste du Viet Nam, les dirigeants de Pékin ont perpétré un crime odieux contre le monde socialiste et contre l'ensemble de l'humanité progressiste”. En vérité, l'attaque massive lancée par la Chine contre le peuple vietnamien constitue un crime grave non seulement contre le Viet Nam et ses amis mais également contre tous les peuples progressistes du monde qui chérissent l'indépendance et la liberté ainsi que la paix et la sécurité internationales. L'opération sans mesure menée par les dirigeants chinois sous le prétexte de vouloir se défendre ou de donner une leçon à une nation souveraine constitue un défi flagrant aux normes et aux principes les plus élémentaires du droit international et constitue également une grave violation des principes de la Charte des Nations Unies. L'étrange concept qui veut que l'on donne une “leçon sanglante” à un Etat souverain est un travesti du droit international contemporain. L'histoire montre au contraire que les envahisseurs et les agresseurs étrangers sont ceux-là mêmes qui ont appris une leçon.

123. L'attaque armée de grande envergure lancée par le régime de Pékin contre le Viet Nam et contre son intégrité territoriale, son indépendance nationale et sa liberté prouve une fois de plus que la politique aventuriste des autorités chinoises actuelles représente un danger et une menace véritables pour la paix et la sécurité internationales. Nous

estimons que l'agression armée commise par la Chine contre le peuple vietnamien découle tout naturellement de la politique chauvine et expansionniste de grande puissance que la clique dirigeante chinoise poursuit à l'égard de tous ses pays voisins en général et de l'Asie du Sud-Est en particulier. On sait fort bien que les dirigeants de Pékin ont recours depuis longtemps à des moyens réactionnaires pour fouler aux pieds l'indépendance et la liberté des pays voisins, pour annexer, si possible, une partie ou la totalité de ces pays et pour établir en fin de compte l'hégémonie et la domination chinoises en Asie et dans le monde entier. Le peuple mongol a toujours fait l'objet de chantage et de pression de la part des dirigeants de Pékin et a toujours été la proie de leurs aspirations chauvines agressives. En effet, ces dirigeants considèrent la République populaire mongole comme l'un de leurs territoires "non libérés" et se livrent à de nombreuses provocations sur nos frontières.

124. Un autre exemple éclatant de la politique expansionniste des dirigeants de Pékin réside dans le fait que le nombre total des provocations lancées durant les 10 dernières années du règne de Mao le long des 20 000 kilomètres de frontière qui nous séparent de la Chine dépasse le nombre des conflits de frontière qui ont eu lieu pendant la même période dans le monde entier. Ces incidents de frontière provoqués par Pékin, l'invasion d'une partie du territoire indien dans l'Himalaya, la saisie par les armes des îles Paracels appartenant au Viet Nam, les revendications de la Chine sur d'autres pays voisins et ses plans visant à se servir des Chinois d'outre-mer pour saper la stabilité des pays de l'Asie du Sud-Est ne sont que quelques-uns des faits qui révèlent les véritables objectifs de Pékin et ses ambitions de grande puissance. L'agression actuelle lancée par les dirigeants chinois contre le Viet Nam n'est qu'une part infime de la politique globale d'hégémonie poursuivie par la Chine. Ces faits et d'autres faits montrent clairement que l'agression massive actuelle lancée par les milieux dirigeants chinois contre le Viet Nam vise à intimider et à réprimer toutes les forces qui s'opposent à la domination chinoise en Asie du Sud-Est. Cette fois-ci, les dirigeants de Pékin se sont livrés à une intervention armée contre le Viet Nam parce que le courageux peuple du Viet Nam et son gouvernement, ayant rejeté la politique aventuriste des dirigeants chinois, constituent de ce fait un puissant obstacle sur la voie de l'expansionnisme de Pékin en Asie du Sud-Est.

125. Dans cette perspective, ma délégation estime qu'il est essentiel que toutes les nations et tous les peuples épris de paix condamnent absolument et sans équivoque la honteuse invasion de la République socialiste du Viet Nam par la Chine et exigent le retrait immédiat des troupes chinoises du Viet Nam. Ma délégation est fermement convaincue elle aussi que les dommages et les pertes subis par le Viet Nam du fait de l'agresseur chinois doivent être compensés par la Chine.

126. Ma délégation estime d'autre part que le fait de tolérer ou d'encourager l'action féroce des autorités de Pékin doit être considéré comme un crime non seulement contre le peuple vietnamien mais aussi contre toute l'humanité favorable à la paix et à la sécurité internationales. A cet égard, nous estimons que toute tentative

faite pour lier l'invasion chinoise au Viet Nam et les affaires intérieures du Kampuchea n'a d'autre objet que de justifier l'agression de Pékin et fait un tort considérable à la cause de la paix et de la sécurité. De plus, la délégation de la République populaire mongole pense qu'une lourde responsabilité incombe aux milieux impérialistes occidentaux, qui flirtent avec la Chine et ont hâte de fournir au régime chinois actuel les armes les plus modernes, notamment les avions de guerre Harrier.

127. Nous sommes fermement convaincus que l'héroïque peuple vietnamien, conduit par son parti communiste et son gouvernement, remportera une victoire complète sur l'agresseur chinois, tout comme il a déjà vaincu les forces les plus puissantes de l'impérialisme et du néo-colonialisme. A ce propos, ma délégation relève avec satisfaction que les gardes-frontière et miliciens vietnamiens, dans l'accomplissement de leur devoir sacré qui est de défendre et de faire respecter l'indépendance et la liberté de leur patrie, infligent de lourdes pertes à l'agresseur chinois, rapprochant ainsi l'heure de la victoire complète.

128. Le Gouvernement et le peuple de Mongolie, qui fait partie intégrante de la communauté socialiste et est un pays socialiste d'Asie, appuient fermement leurs frères et sœurs du Viet Nam dans leur lutte contre l'envahisseur de Pékin. Dans la déclaration précitée du Gouvernement de la République populaire mongole, il est dit :

"Le peuple mongol exprime sa solidarité chaleureuse et fraternelle et son appui indéfectible à l'héroïque peuple vietnamien, qui défend sa souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de sa patrie socialiste."

129. Enfin, ma délégation exprime son plein appui pour le projet de résolution présenté par la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique [S/13117]. Nous espérons que la grande majorité du Conseil sera favorable à ce texte qui répond pleinement aux intérêts vitaux du peuple vietnamien et à la cause du rétablissement de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est.

130. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le dernier orateur est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

131. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie les membres du Conseil de donner à ma délégation la possibilité de parler ici de la situation au Sud-Est asiatique.

132. Avant d'entrer dans les considérations qui ont conduit ma délégation à prendre cette décision, je voudrais vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. C'est pour moi personnellement un privilège tout particulier que de pouvoir prendre la parole au Conseil pour la première fois sous votre présidence, tant en raison de l'amitié qui nous lie que des relations fraternelles qui existent entre le Koweït et le Pakistan. Une coïncidence extrêmement heureuse veut de plus que je prenne la parole le jour même où le Koweït célèbre sa fête nationale. En mon nom propre et au nom du peuple et du Gouvernement pakistanais, je vous fais part de tous nos

vœux de prospérité pour le peuple frère du Koweït. Je m'associe également aux hommages que les orateurs qui m'ont précédé ont rendus à vos qualités exceptionnelles de diplomate, à votre expérience et à votre sagesse dans la conduite des travaux du Conseil pendant ce mois.

133. Le Gouvernement pakistanais a suivi avec la plus profonde anxiété les graves événements qui se déroulent dans le Sud-Est asiatique, région immédiatement voisine de la nôtre. Ces événements, outre qu'ils affectent la sécurité de tous les pays de la région, risquent d'avoir des conséquences bien plus vastes pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes fermement convaincus que le respect scrupuleux des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies est le seul rempart contre l'ébranlement de la paix et de la stabilité dans le monde. Parmi ces principes je citerai l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement pacifique des différends conformément à la Charte.

134. Toujours fidèle et profondément attaché à ces principes, mon gouvernement, qui est celui d'un pays extrêmement conscient de la nécessité impérieuse de les faire respecter par la communauté internationale, a exprimé sa grande inquiétude devant les événements qui se sont déroulés le mois dernier au Kampuchea démocratique. Dans une déclaration officielle publiée le 16 janvier, le Gouvernement pakistanais a déclaré :

"L'intervention militaire étrangère destinée à renverser le gouvernement légitime de ce pays représente une violation des principes de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international régissant les droits et devoirs des Etats. Tout Etat a le devoir international de respecter l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres Etats et de s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures."

La déclaration poursuivait en ces termes :

"On ne saurait invoquer les droits de l'homme pour justifier une intervention militaire étrangère. Conformément à ces principes universellement reconnus, le Gouvernement pakistanais appuie pleinement l'appel international en faveur du retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea démocratique."

135. Lorsque le Conseil a examiné la situation grave qui régnait au Kampuchea démocratique à l'époque, il n'a pas réussi à prendre des mesures décisives de nature à assurer un cessez-le-feu immédiat, à mettre fin aux hostilités et à provoquer le retrait de toutes les forces étrangères de ce pays. Si le Conseil s'était acquitté de sa principale responsabilité aux termes de la Charte, les causes qui sous-tendaient cet accroissement de la tension et de la violence dans la région auraient été éliminées.

136. Alors que le Conseil est encore une fois saisi de la situation en Asie du Sud-Est, il faut qu'il s'emploie d'urgence à trouver une solution d'ensemble aux problèmes de la région. Nous sommes conscients de cette occasion qui est offerte au Conseil, et en vérité à la communauté internationale, d'adopter des mesures promptes et efficaces

pour restaurer la paix et la stabilité dans une région dont la tranquillité a été perturbée par la violation de la souveraineté du Kampuchea et par les provocations dans les zones frontalières du Viet Nam et de la Chine.

137. Dans ce contexte, nous avons pris note de la déclaration faite par le Gouvernement de la République populaire de Chine le 17 février [S/13094], déclaration qui a été réitérée devant le Conseil par le représentant de la Chine lorsqu'il a dit que les troupes chinoises se retireraient du territoire vietnamien [2114e séance].

138. Tous les participants au débat ont souligné la nécessité de respecter scrupuleusement la souveraineté, l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous appuyons ces principes. Nous appuyons l'appel lancé en faveur d'une cessation immédiate des hostilités dans toutes les zones de conflit et du retrait des troupes étrangères du Kampuchea et du Viet Nam. Ces mesures immédiates devraient permettre d'amorcer la restauration d'une paix stable et de la tranquillité dans la région grâce à des négociations entre les parties directement intéressées et grâce aux bons offices du Secrétaire général.

139. Nous voudrions maintenant exprimer toute notre appréciation au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie pour la paix et du fait qu'il a offert ses bons offices aux parties intéressées. Cependant, si l'on veut amorcer un retour à la paix et à la stabilité, il faut rappeler encore une fois qu'il est nécessaire que le Conseil adopte des décisions de nature à assurer la cessation immédiate des hostilités et le retrait de toutes les forces étrangères de tous les Etats de la région.

140. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan de l'amabilité, de la cordialité et de l'amitié avec lesquelles il a parlé de mon pays et des vœux qu'il a formulés à l'occasion de notre fête nationale.

141. Le représentant de l'Union soviétique désire prendre la parole à ce stade. Je la lui donne.

142. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Hier j'ai exposé la position de la délégation soviétique. Je ne m'attarderai pas sur les questions qui ont été soulevées hier et qui ont été tirées au clair.

143. Pendant la discussion qui s'est instaurée au Conseil, le représentant de la République socialiste du Viet Nam a complètement et de façon convaincante exposé et démasqué l'agression commise contre son pays. Il a montré comment elle avait été préparée et exécutée. Il a montré tout le danger de la politique d'agression de Pékin pour les pays voisins et pour la paix internationale. Je tiens à dire qu'il faut appeler les choses par leur nom : nous sommes en présence non seulement d'une situation de conflit mais d'une agression de la Chine contre la République socialiste du Viet Nam. Personne ne peut manquer de constater ce fait si clair et si précis.

144. Les interventions de nombreux représentants ont, en pratique, condamné cette agression. Pour ainsi dire tous ceux qui ont pris la parole se sont exprimés, sous une forme ou sous une autre, en faveur de la cessation des opérations militaires de la Chine et du retrait de ses troupes du territoire vietnamien. Il est évident qu'étant donné la situation le Conseil de sécurité doit, pour s'acquitter des obligations qui lui ont été confiées, adopter d'urgence des mesures visant à condamner l'agression chinoise et à assurer la cessation immédiate de l'agression chinoise et le retrait des troupes de l'agresseur du territoire vietnamien. Ma délégation et celle de la Tchécoslovaquie ont présenté un projet de résolution [S/13117] qui contient ces dispositions.

145. Il est tout à fait évident que les tentatives faites par les dirigeants chinois et par certains milieux occidentaux pour justifier l'agression chinoise au Viet Nam par des références à la prétendue question du Kampuchea sont parfaitement dénuées de fondement. L'agression commise par la Chine au Viet Nam et les événements du Kampuchea sont deux phénomènes complètement différents, et établir un lien entre eux comme essaient de le faire certains orateurs équivaut à défendre, volontairement ou involontairement, l'agresseur, à le mettre au même rang que la victime de l'agression et à encourager Pékin à poursuivre son agression insensée.

146. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique tient à déclarer clairement et sans équivoque que les considérations exprimées par certains représentants, et notamment par les représentants des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, au sujet d'un projet de résolution qui contiendrait des appels de caractère général au lieu d'exigences bien définies adressées à l'agresseur chinois l'invitant à mettre fin à son agression et à retirer ses troupes du territoire du Viet Nam ne sauraient aider le Conseil à s'acquitter de sa tâche. L'adoption d'une résolution de ce genre ne pourrait que créer un précédent extrêmement dangereux, une sorte de justification pour les agresseurs actuels et futurs qui voudraient, sous des prétextes quelconques, se livrer à des incursions armées dans les territoires d'autres pays.

147. La délégation soviétique est convaincue que les membres du Conseil adopteront une attitude responsable à l'égard de la tâche qui s'impose au Conseil et se prononceront en faveur d'une décision condamnant l'agression chinoise et exigeant sa cessation immédiate.

148. Personne à l'Organisation des Nations Unies — ni le Conseil de sécurité ni aucun autre organe — n'a chargé la Chine de jouer le rôle de gendarme. Personne ne l'a chargée de donner une leçon au Viet Nam en le plongeant dans le sang. Le Viet Nam n'a pas tremblé face à cette agression commise par une grande puissance qui prétend à la domination du monde entier. Le Viet Nam résistera — et ses

amis l'y aideront — car en se défendant contre l'agression il se consacre à une noble tâche : la défense de l'honneur, de la liberté et de l'indépendance nationaux.

149. Le Conseil de sécurité doit aider le peuple héroïque et martyr du Viet Nam à défendre sa souveraineté, son existence même et son droit d'organiser sa vie sans ingérence de la part des agresseurs chinois, sans ingérence extérieure de la part d'alliés éventuels des agresseurs chinois.

150. M. CHEN Chu (Chine) [*interprétation du chinois*] : Monsieur le Président, au début de cette séance vous m'avez informé qu'elle prendrait fin sur la déclaration du représentant du Pakistan, et vous avez demandé ma coopération. Or le représentant de l'Union soviétique vient de faire une nouvelle déclaration pour attaquer violemment et calomnier la Chine, recourant aux sophismes habituels pour essayer de justifier les actes agressifs et expansionnistes du Viet Nam appuyés par le socio-impérialisme soviétique. Désireux cependant de répondre à l'appel que vous m'avez adressé, je choisirai d'ignorer pour le moment la déclaration que nous venons d'entendre en me réservant le droit de la réfuter en temps voulu.

151. Il est cependant une chose que je voudrais relever maintenant. L'agression vietnamienne contre le Kampuchea démocratique et le conflit de frontière sino-vietnamien sont deux questions d'une nature totalement différente. S'il veut s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil doit avant tout condamner l'agression militaire du Viet Nam contre le Kampuchea démocratique et son occupation de ce pays avec l'appui soviétique et exiger que le Viet Nam retire immédiatement toutes ses forces armées du Kampuchea démocratique.

152. Cela dit, en signe de respect à votre égard, monsieur le Président, et pour ne pas oublier non plus que c'est aujourd'hui votre fête nationale, je n'en dirai pas plus. Je répète que j'apporterai en temps voulu la réponse qui convient.

153. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine de sa coopération.

154. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je n'ai pas l'intention de retarder davantage le Conseil pour répondre au représentant de la Chine. Je me réserve simplement le droit de le faire comme il convient — et vous pouvez y compter.

155. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique de sa coopération.

La séance est levée à 18 h 55.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها
و اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
